

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 11 mars 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Alain LOUIS le jeudi 17 mars 2016.

oooooooooooo

Présents : M. Badr SLASSI, M. Thierry CHIABODO, Mme Elisabeth FRY, Mme M. Orhan ABDAL, Mme Anita MANDIGOU, Mme Claudine FLESSATI, M. Eric CARVALHEIRO, Mme Sonia YEMBOU, M. Mehdi Nasser BENRAMDANE, Mme Sabrina ESSAHRAOUI, M. Laurent GUEGUEN, Mme Yaye GUEYE, Adjoints au Maire, M. François KINGUE MBANGUE, M. Claude Alain FIGUIERE, Mme Marianne TOUMAZET, M. Alain SAMOU, M. Roch MASSE BIBOUM, M. Laurent GRARD, Mme Fadela RENARD, M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Fazila ZITOUN, Mme Jeannine KANIKAINATHAN, Mme Elisabeth HERMANVILLE, Mme Christiane BAILS, M. Laurent BENARD, M. Fabien LOCHARD, M. Tony CHAUVIN, M. Christophe CREDEVILLE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.-

Absents excusés avec pouvoirs : M. Bruno DOMMERGUE pouvoir à M. Alain LOUIS, Mme Isabelle PIGEON à Mme Claudine FLESSATI, Stéphanie DE AZEVEDO à M. Orhan ABDAL, Mme Hélène DORUK à M. Badr SLASSI, Mme Alexandra DE ALMEIDA à M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Fethiye SEKERCİ à M. Nasser BENRAMDANE, M. Marc OZDEMİR à M. Thierry CHIABODO, Mme Marie-Aline NICOLAS-NELSON à Mme Elisabeth HERMANVILLE, Mme Annie PRENGERE à M. Laurent BENARD, M. Pascal GALLAND à M. Fabien LOCHARD.

oooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des pouvoirs.

Monsieur SLASSI est élu secrétaire de séance.

01 – INTERCOMMUNALITE – Election de huit Conseillers Communautaires qui siégeront au sein de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La Ville de Goussainville a intégré l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) Roissy Porte de France le 1^{er} Janvier 2013. A cette date, cet EPCI s'est transformé en Communauté d'Agglomération composée de 11 communes représentant une population de 87.514 habitants et administrée depuis les dernières élections municipales de 2014 par un Conseil de Communauté de 53 membres (Conseillers Municipaux) élus pour 6 ans.

Le 1^{er} janvier 2016, une nouvelle communauté d'agglomération a vu le jour. Il s'agit de la Communauté d'Agglomération Pays de France, créée par arrêté inter préfectoral du 9 novembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France et de la Communauté d'Agglomération Val de France, et extension à dix-sept communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Cette nouvelle entité rassemble donc 343.242 habitants de 42 communes du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne.

Par arrêté du 18 décembre 2015, le Préfet de la Région Ile-de-France a fixé à 105 le nombre de sièges de conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Goussainville, compte tenu de sa population, se voit attribuer 8 sièges, contre 9 précédemment, et il est en conséquence nécessaire que le Conseil Municipal procède à leur élection parmi les Conseillers Communautaires élus en mars 2014.

En application de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Il est à noter que les listes n'ont pas besoin de respecter la parité, l'ensemble des élus sortants ayant respecté cette condition à l'occasion de l'élection des conseillers communautaires en mars 2014.

Ce scrutin se déroulera à bulletin secret.

Pour l'élection de 8 conseillers communautaires au sein de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays-de-France :

Monsieur le Maire propose les candidatures de :

- Alain LOUIS
- Claudine FLESSATI
- Thierry CHIABODO
- Sonia YEMBOU
- Bruno DOMMERGUE

Pour la liste présentée par le groupe de l'opposition municipale :

- Madame Elisabeth HERMANVILLE
- Monsieur Fabien LOCHARD

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

Monsieur SLASSI fait savoir que, conformément à la délibération qui vient d'être lue, il propose une liste sur laquelle il se porte candidat et invite d'éventuels conseillers communautaires sortants à le rejoindre.

Madame MANDIGOU fait acte de candidature.

Monsieur le Maire informe que la troisième liste est composée de :

- Monsieur Badr SLASSI
- Madame Anita MANDIGOU

Il est passé au vote à bulletin secret.

RESULTATS DU VOTE :

- 35 suffrages exprimés
- 2 blancs
- 2 nuls

Liste 1 : 13 voix

Liste 2 : 12 voix

Liste 3 : 10 voix

8 sièges sont à pourvoir :

Au quotient : **2 sièges sont attribués à la liste 1**
2 sièges sont attribués à la liste 2
2 sièges sont attribués à la liste 3

Les listes 2 et 3 ayant le maximum de sièges qui leur revient, les 7^{ème} et 8^{ème} sièges sont automatiquement attribués à la liste 1.

RESULTATS :

Liste 1 : **4 sièges**

Liste 2 : **2 sièges**

Liste 3 : **2 sièges**

Monsieur le Maire fait savoir qu'à l'issue du scrutin, les huit sièges attribués à la Ville de Goussainville au sein de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France sont attribués à :

- Alain LOUIS
- Claudine FLESSATI
- Thierry CHIABODO
- Sonia YEMBOU
- Badr SLASSI
- Anita MANDIGOU
- Elisabeth HERMANVILLE
- Fabien LOCHARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.